

INSCRIPTION 2017-2018

25-08-2017 18:26

Nouvelle réglementation relative au certificat médical...

Le certificat médical devra être daté de moins d'un an au jour de la délivrance de la licence. Lors du renouvellement de la licence, il restera valide pour les 2 années sportives suivantes sous réserve pour ces 2 années suivantes que le joueur atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé du Ministère.

[En savoir plus...](#)

[Le questionnaire de santé >>](#)